Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260520-202605001-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

# DELIBERATION 2026-05-001

## DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance ordinaire du 20 MAI 2026***

**Date de convocation : le 13 mai 2026**

**Membres : en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11**

*L'an **deux mil-vingt-six**, le mercredi vingt mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

**Présents** : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. LE GRAVET Sébastien, Mme MUFRAGGI Francine, Mme LE GUERN Anne-Marie, Mme MOREL Anaïs, Mr FOMEL Joffray, Mr GAUTHIER Sébastien,
**Absents non excusés :**
**Absents excusés** : M. Yann DEON
**Pouvoir :** M. Yann DEON donne pouvoir à Mme Isabelle HENRY
**Secrétaire de séance** : Mme PERROT Sophie

## OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la Présidence de Monsieur Éric LE CREURER, élu Maire, le conseil municipal est invité à déterminer le nombre d'adjoints à élire.
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide

D'approuver la création de 2 postes d'adjoints au Maire et un poste de conseillère déléguée.

---

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 20 mai 2026
Pour copie conforme, Le Maire

Le secrétaire de Séance,

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
✆ 02 96 47 00 55 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr